



**PROCES VERBAL**  
**de la réunion du**  
**BUREAU COMMUNAUTAIRE DE HAUT-JURA SAINT-CLAUDE**  
**Mercredi 9 janvier 2013 à 19h00**  
**13bis, boulevard de la République**  
**Saint-Claude**

**PRESENTS** : Francis Lahaut, Nicolas Gindre, Jacques Lançon, Ludovic Sonney, Bernard Vuillard, Roger Beguet, Alain Mouret, Françoise Crespy, Philippe Passot, Eliane Grenard, Alain Waille, Jean Pierre Ackermann,

**EXCUSES** : Jean-Daniel Maire, Jean-François Demarchi, Christian David, Jean-Pierre Martorell, Daniel Monneret

**ABSENT** : Néant

**POUVOIR :**

Jean-François Demarchi a donné pouvoir à Bernard Vuillard, Christian David a donné pouvoir à Nicolas Gindre, Daniel Monneret a donné pouvoir à Francis Lahaut

La convocation pour la séance du 9 janvier, datée du 3 janvier 2013 a été adressée aux membres du Bureau.

-----ooOoo-----

Le Président, Francis Lahaut ouvre la séance à 19h15, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations.

Monsieur Nicolas Gindre se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

**ADMINISTRATION GENERALE**

**1-1 Approbation du compte-rendu de la réunion du 36<sup>ème</sup> bureau du 12 décembre 2012**

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

**CULTURE**

**1-2-1 Médiathèque communautaire : approbation de règlement**

Lors de sa séance du 5 janvier 2011, le conseil communautaire a donné délégation au bureau pour adopter les règlements intérieurs des services communautaires.

Le bureau communautaire du 29 juin 2011 a approuvé le règlement intérieur de la médiathèque communautaire.

Il est proposé un nouveau règlement intérieur pour la médiathèque communautaire. Ce règlement a pour but de permettre aux administrés de connaître les modalités de fonctionnement de la médiathèque communautaire qui dispose d'une tête de réseau à Saint-Claude et d'antennes à Viry, à Saint-Lupicin et à Septmoncel (qui a rang de dépôt de livres) et aussi de fixer les règles pour les mineurs de - de 14 ans.

Le bureau accepte à l'unanimité ce nouveau règlement intérieur de la médiathèque communautaire.

### 1-2-2 Musée de l'Abbaye donations Guy Bardone René Genis : tarification

Le musée de l'abbaye donations Guy Bardone-René Genis organise des spectacles en relation avec les expositions. Il est proposé de fixer un tarif pour ces spectacles, à savoir :

10,00 € pour les adultes  
5,00 € pour les enfants (jusqu'à 14 ans)

Sachant que les spectacles à destination des scolaires seront gratuits.

A l'unanimité, le bureau accepte cette tarification des spectacles.

### 1-2-3 Musée de l'Abbaye donations Guy Bardone René Genis : modification du règlement

Le musée de l'abbaye donations Guy Bardone-René Genis a ouvert ses portes au public le 5 novembre 2008. Il est proposé une modification des horaires au public afin de s'adapter à la clientèle.

#### Les horaires d'ouvertures seraient les suivants :

De septembre à fin juin :

Du mercredi au dimanche de 10h à 12h et de 14h à 18h

De juillet à fin août :

Du mercredi au lundi de 10h à 12h et de 14h à 18h

Visites et ateliers sur rendez-vous pour les groupes scolaires tous les jours de la semaine.  
Les visites guidées ont lieu uniquement sur rendez-vous, aux horaires d'ouverture du musée.

Pour rappel, le musée sera fermé le 1<sup>er</sup> mai 2013, le 1<sup>er</sup> novembre 2013, le 25 décembre 2013 et le 1<sup>er</sup> janvier 2014.

Une nocturne en juillet et en août 2013 jusqu'à 22 heures

Le bureau accepte à l'unanimité ces modifications de règlement.

## ENVIRONNEMENT

### 1-3-1 Convention avec le CPIE : saison 2012/2013 : avenant n°1

Par délibération du bureau communautaire en date du 10 octobre 2012, celui-ci a autorisé le président à signer une convention avec le CPIE du Haut-Jura pour la réalisation d'un projet à destination du grand public sur le thème « Nos aliments se mettent à table », pour un montant de 17 000€.

En accord avec le CPIE, il est proposé de revoir le montant de cette prestation de service à 12 000€.

Le bureau accepte la proposition énoncée ci-dessus et autorise le président à signer l'avenant à intervenir.

-----ooOoo-----

La séance est levée par le Président à 21h35.

Francis Lahaut  
Président



Fait à Saint-Claude,  
Le 10 janvier 2013

Nicolas Gindre  
Secrétaire

Le présent procès verbal vaut compte-rendu, et à ce titre sera affiché en Mairie de Saint-Claude (siège de la Communauté de Communes) et adressé aux Communes membres pour affichage.